

École Marie-Favery
Matériel scolaire 2025-2026
Précolaire 5 ans (incluant La Passerelle)

C'est avec plaisir que nous accueillerons votre enfant le **mercredi 27 août à 8h30** pour la rentrée scolaire. Nous vous demandons de procurer à votre enfant le matériel scolaire dont il aura besoin dès les premiers jours de classe.

Pour notre environnement, l'école encourage la réutilisation; vous pouvez utiliser des articles que vous avez déjà et qui sont en bon état.

Il est important que tous les articles soient **bien identifiés au nom de l'enfant** afin d'éviter pertes et autres désagréments.

Matériel à fournir
*Renouvelable en cours d'année si nécessaire.
À apporter la 2^e journée d'école.*

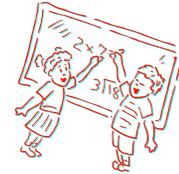
2	boîtes de crayons feutres (16 couleurs) Crayola* lavables à l'eau - pointes larges
2	bâtons de colle Pritt* (42g X 2)
1	boîte de crayons de couleur en bois (24)
4	duo-tangs en carton à 3 attaches, sans pochette (rouge, bleu, vert et jaune)

**L'établissement scolaire ne peut exiger une marque précise mais peut recommander une marque en faisant valoir un meilleur rapport qualité /prix.*

**Suite à une entente avec Espace Coopérative étudiante, il est possible d'utiliser leurs services pour une partie ou l'ensemble de la liste, en ligne ou sur place. [Plus d'informations ici!](#)*

Détente

- serviette longue, identifiée au nom de l'enfant.



Arts plastiques

- tablier ou vieille chemise, identifiée au nom de l'enfant.

Vêtements de rechange

- sous-vêtements, pantalon, chandail et bas, dans un sac, identifiés au nom de l'enfant.

Frais scolaires à payer à l'école		
1	agenda scolaire	5,33 \$
1	cahier <i>Petit abécédaire de la Forêt de l'Alphabet</i>	4,42 \$
	cahiers maison	8,61 \$
	Total	18,36 \$

Modalités de paiement

Merci de payer tout état de compte par **virement bancaire** après inscription de votre numéro d'état de compte - **CSSDM - fournitures scolaires**, auprès de votre institution bancaire. Le numéro d'état de compte diffère pour chaque enfant et est **différent du numéro du service de garde**. Vous le trouverez, avec votre état de compte, sous l'onglet FINANCES de [Mozaïk Portail-parents](#). Il sera le même pour toute la scolarité de votre enfant au CSSDM.

Si le virement bancaire est impossible, les frais scolaires doivent être payés dans une enveloppe identifiée au nom de l'enfant :

- soit par un chèque libellé au nom de l'école Marie-Favery et sur lequel vous avez inscrit le nom de votre enfant ainsi que son groupe.
- soit en argent comptant.

L'école n'est pas responsable en cas de perte si ce mode de paiement est utilisé.